

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Dumas](#)

<https://www.cadre21.org/membres/75ada6057d02b1d50949bbaf>

Date d'obtention : 2021-01-29 20:33:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode permet d'uniformiser les interventions dans les situations de sextage (actions concertées).

Que c'est plus efficace et rapide afin d'éviter la propagation des images (diminution des délais).

Meilleure protection des jeunes (confidentialité).

Sensibilisation des jeunes ++

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La démarche structure les interventions.

Les outils supportent mes interventions et mes décisions (actions que je dois poser).

Le partenariat est plus clair et les rôles de chacun sont précisés (école-policiers).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être alerte devant un possible acte malveillant.

Récupérer le cellulaire sans regarder le contenu.

Appliquer rigoureusement chacune des étapes de la trousse.

Assurer la confidentialité.